



Paris, le

11 JUL. 2011

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Objet : Transmission du vœu du conseil du 7^{ème} arrondissement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le vœu adopté par le Conseil du 7^e arrondissement en sa séance du mercredi 29 juin 2011, demandant la prolongation de l'enquête publique que vous présidez au cours du mois de septembre.

Dans l'espoir d'une suite favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Rachida DATI

Copie : Monsieur Marc BOISSEAU, membre de la Commission d'enquête

Monsieur LE HEUP
Président de la Commission d'enquête publique
relative aux berges de la Seine



DÉLIBÉRATION

Séance du 29 JUIN 2011

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2011

DÉLIBÉRATION MA07-11-082

OBJET : Vœu relatif à la prolongation de l'enquête publique relative au projet d'aménagement des berges de la Seine. V 2011 DGS 38

Le Conseil du VII^{ème} arrondissement ;

Vu l'article L2511-12, alinéa 5 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du VIIème arrondissement,, rapporteur du vœu ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du VIIème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu relatif à la prolongation de l'enquête publique concernant le projet d'aménagement des berges de la Seine - est adopté à la MAJORITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : 12 (dont 1 pouvoir écrit)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : 1 (Mme GIRARD)

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

R/D

Conseil du 7^e arrondissement
Séance du 29 juin 2011

Vœu de Rachida DATI
relatif à la prolongation de l'enquête publique relative au projet d'aménagement des berges de la Seine

Vu l'article L2511-12 du CGCT relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 17 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'arrêté municipal du 9 juin 2011 relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aménagement des berges de Seine à Paris ;

Considérant que l'arrêté municipal sus-visé prévoit que l'enquête publique se tiendra pendant 61 jours consécutifs, du lundi 4 juillet 2011 au vendredi 2 septembre 2011 inclus ;

Considérant que ces dates sont situées exclusivement pendant les congés scolaires d'été ;

Considérant que de nombreux habitants du 7^e arrondissement sont susceptibles d'être absents pendant cette période ;

Considérant que le projet soumis à enquête publique ne présente aucun caractère d'urgence qui justifie des dates d'enquête publique aussi inadaptées, controversées et contraires aux bonnes pratiques ;

Sur proposition de Rachida DATI,

Le Conseil du 7^e arrondissement émet le vœu que l'enquête publique sur le projet d'aménagement des berges de Seine à Paris soit prolongée d'au moins deux semaines lors du mois de septembre 2011.